

Refus implicite pour visa conjoint français

Par Ali, le 03/02/2009 à 13:32

bonjour ; je suis Marocain ayant un visa pour l'italie de 9 mois suite à un contrat de travail : VISA ENCORE VALABLE (+1tr;shengen) . je me suis marié en france avec une française le 25/10/2008 et à la préfecture on m'a demandé de repartir au Maroc pour demander visa conjoint français chose faite avec un depôt de dossier au consulat de casablanca le 21/11/2008 a ce jour nous n'avons aucune réponse de la part du consulat sauf qu'une fois en appelant ils nous ont dit qu'ils attendent l'accord de la préfecture de notre lieu de résidence . donc aprés deux mois du depôt de mon dossier au consulat ce silence peut on le considérer comme refus implicite sans motif tout en sachant que le visa conjoint n'est refusé qu'en cas de fraude;annulation de mariage ou menace pour l'ordre public dont je ne figure dans aucun de ces cas ?? et s'il s'agit vraiment d'un refus implicite que puis je faire ? Merci de nous faire part de votre expérience

Par RAYVAN, le 18/03/2009 à 17:44

rayvannucci@gmail.com